



Envoyé en préfecture le 26/01/2017  
Reçu en préfecture le 26/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-201\_01\_02-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-02

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Détermination du nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil Communautaire.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et suivants,

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes doit disposer au minimum d'un  
vice-président au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif légal du conseil  
communautaire.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des 2/3 de ses membres de porter ce maximum à  
30% arrondi à l'entier supérieur.

Considérant la volonté de désigner 8 vice-présidents au sein de cette instance, au lieu de 7 (nombre fixé le 18 avril  
2014),

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**FIXE** à 8 le nombre de Vice-Présidents.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE